

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 18 janvier 2024

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>	L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de janvier		
<b>DEPARTEMENT du CANTAL</b>	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.		
Nombre de membres			
	<b>Afférents au Conseil municipal</b>	<b>En exercice</b>	<b>Qui ont pris par à la délibération</b>
	23	23	22
-----			
Date de la convocation : 22 décembre 2023			
Date d'affichage : 22 décembre 2023			
Vote : Pour : 22			
Contre : 0			
Abstention : 0			
		<b>Présents :</b> Gilbert CROS, Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Felix ROCHE, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Annie COUDERC, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Alain BARRES	
		<b>Présents par procuration :</b> Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Gilles CHABRIER.	
		<b>Absent :</b> Flore COUTURE.	
		<b>Secrétaire de Séance :</b> Pierrick ROCHE	

**OBJET : Décision modificative n°3 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT 2023**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de provisionner 130.00 € sur le compte « 66111 – Intérêts réglés à l'échéance » suite aux évolutions des emprunts à taux variable.  
Il est proposé de prendre les crédits sur le compte « 673 – Titres annulés ».

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/01/2024 015-200071702-20240129-DE_2024_009-BF